



Droit cdd 10% cp et fin de contrat

Par **sechane29**, le **04/10/2011** à **20:05**

Bonjour,

sur le mois de septembre j'ai signé 4 cdd j'ai donc travaillé tout le mois , j'ai reçu m'a fiche de paie, mais je n'ai ni les 10% cp ni les 10% fin de contrat, alors qu'il est stipulé dans mes contrats qu'a la fin de chaque contrat c'est dû. je m'attendais donc avec avoir ca sur ma paie..et non rien.....

j'ai envoyé un mail pour poser la question, j'ai peur d'avoir une réponse du style, "on vous les payera quand vous le travaillerez plus chez nous, sauf que je m'attend a un cdi et j'ai peur que ca passe aux oubliettes. je sais que lorsque que l'on signe un cdi a la suite d'un cdd la prime de préca n'est pas dûe mais c'est bien seulement pour le dernier contrat signé non ? exemple je signe un cdi au 1er janvier dernier contrat a la semaine du 24 au 31 décembre c'est bien juste pour ce contrat que j'ai le droit a rien et non pour tous ceux avant

je ne sais pas si je suis claire, mais quitte a me défendre j'aimerais avoir les bonnes infos. cela dit ca se trouve ca ne sera pas le cas et on me reglera tout....j'attend une réponse au mail que j'ai envoyé a la comptable....

merci pour vos avis

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **15:40**

Bonjour

Vous avez signé 4 CDD au mois de septembre? Pour quel motif, remplacement d'un salarié

absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise.

Les 3 derniers CDD étaient des renouvellement du premier?

A quelle date se termine le dernier CDD?

Vous aviez passé une visite médicale d'embauche à la médecine du travail avant la fin du premier CDD?

Par **sechane29**, le **06/10/2011** à **16:11**

bonjour,

oui à chaque fois remplacement de qlq un (maladie professionnelle etc) avec le nom de la personne remplacée et tout, j'ai signé quatre contrat à la semaine, la j'en suis au 5eme pour 15j cette fois, oui j'ai passé une visite médicale mais se n'était pas la premiere semaine. je suis étonnée de pas avoir eu mes primes la ou je travaillais avant c'était le cas j'avais tout ca fin de contrat (paie du mois en cours)....

La comptable ne répond pas à mes mails.....

merci

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **16:17**

Bonjour

Juste un conseil, vous prenez tous vos contrats et vos bulletins de salaire et vous allez à l'inspection du travail faire examiner tous les documents.

L'employeur devra vous verser la prime de 10% de précarité pour chaque contrat.

Par **sechane29**, le **06/10/2011** à **17:08**

en faite, je n'ai que une fiche de paie et 4 contrats je pensais donc que ca serait versée sur cette fiche de paie, la où je travaillais avant, si exemple mon contrat allait du 20 septembre au 15 octobre je ne touchais pas 10% de préca et congé payés en septembre mais je touchais en novembre pour la paie d'octobre, bref on m'avait dit à l'époque que c'est la date de fin de contrat qui détermine le paiement, et que si je signalais un cdd de 6mois, je ne toucherai la totalité de mes primes qu'a la fin des 6 mois, mais la ou je suis maintenant c'est pas le cas.

en meme temps j'ose pas trop dire quoi que se soit , j'aimerais signer un cdi l'année prochaine si c'est possible.....

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:44**

Rebonjour

Rien ne vous empêche d'aller exposer votre situation à l'inspection du travail.

Si vous signez un CDI, à la suite de vos CDD, pour lesquels vous n'avez qu'un bulletin de salaire, vous ne toucherez pas la prime de précarité.

Maintenant à vous de voir si vous voulez défendre vos intérêts.

Par **sechane29**, le **06/10/2011** à **17:47**

ha non j'ai eu bulletin de paie, mais je suis tj dans la meme boite, je pense que je serais en cdd au moins jusqu'a la fin de l'année. et j'aurai une fiche de paie chaque mois comme n'importe quel salarié. avoir une seule fiche de paie par mois ca me va c'est jusque que j'aurai voulu avoir mes primes du mois dessus.